



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juillet 2023

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20230630-D20230012010-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 31

de Votants : 41

Dont vote par procuration : 10

Abstention : 0

Contre : 0

## EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023.00120/2023 du 30/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 23 juin 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

### Etaient présents : (31)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA, M. Mahamoudou AHAMADI, M. Anassi ALI, Mme Mariame ALI DITE NINA, M. Chamouine ATTOUMANE, Mme Marianne DAMARY, M. Nassuf-Eddine DAROUECHE M. Djamaldine HAIDAR, Mme Dhoimrat HALIDI, Mme Moïna-Fatima IBRAHIM, Mme Anzimiya HOUMADI, Mme Mariame KAMBI, M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, Mme Inayatye KASSIM, Mme Nourainya LOUTOUFI, Mme Zoufati MADI, M. Assane MOHAMED, M. Said MALIDI MLIMI, M. Elyassir MANROUFOU, M. Soiyinri MHOUDHOIR, M. Said Djanfar MOHAMED, Mme Fatima Fayna M'SOILI, Mme Rabianti MVOULANA, M. Hamidani MZE MOGNE, Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI, M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO, M. Toiyifou RIDJALI, M. Mounib SOILIH MOHAMED, M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU, Mme Anfiat TOUMBOU DANI

### Absents : (7)

M. Ben Youssef CHIHABOUDINE, Mme Aminat HARITI, M. Jacques Martial HENRY, Mme Liza MAHAMOUDOU, Mme Mariam SAID, M. Abdallah OUMOURI, Mme Zaitouni ABDALLAH

### Absents excusés : (1)

Mme Haoutha AHAMADA

### Procuration : (10)

Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURLAINI donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID donne pouvoir à M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Nourainya LOUTOUFI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Vu** la délibération n°2022.00111/2022 du 27 mai 2022 portant mise à

### OBJET :

**Attribution d'une aide  
exceptionnelle pour un  
voyage éducatif, culturel  
et sportif dans le cadre  
des jeux olympiques à  
Paris**

**NOTA** : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 21/07/2023 que la convocation avait été faite le 23/06/2023.

**Le Maire.**



jour du règlement d'attribution des subventions.

**Considérant** que la résolution de la municipalité est de soutenir la mise en œuvre des actions de proximité en faveur de la jeunesse, des sports, de la culture, de l'éducation et de l'environnement, au sein du territoire communal, et cela, à travers le mouvement associatif ;

**Considérant** que le sport est souvent considéré comme un facteur d'épanouissement individuel, de cohésion sociale et de vivre ensemble. Il est donc primordial pour la commune d'encourager sa pratique tout en y développant par la même occasion, la découverte et la cohésion ;

**Considérant** que l'association sportive du collège de Doujani demande une subvention exceptionnelle à la ville pour les aider à réaliser un voyage éducatif, culturel et sportif dans le cadre des Jeux olympiques 2024 qui se dérouleront à Paris ;

**Considérant** la finalité de ce projet, qui est de faire découvrir à des jeunes collégiens la France à travers un voyage de cohésion ;

**Considérant** la demande de l'association sportive du collège de Doujani en date du 5 juin 2023 sollicitant auprès de la ville, une aide financière exceptionnelle de **six mille euros (6 000.00 €)** ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représenté :

**Article 1<sup>er</sup>** : De soutenir financièrement le projet de l'association sportive du collège de Doujani pour réaliser un voyage éducatif, culturel et sportif dans le cadre des Jeux olympiques 2024 qui se dérouleront à Paris.

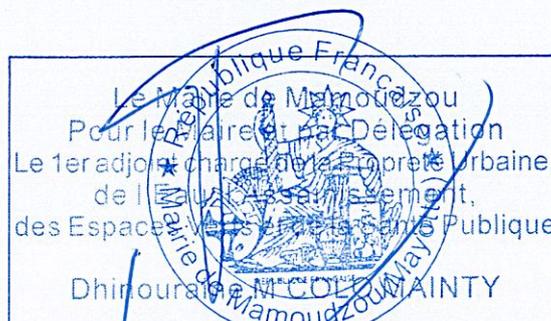
**Article 2** : D'attribuer une aide exceptionnelle à cette association pour un montant de **six mille euros (6 000.00 €)**, dont le coût total du projet s'élève à 65 850.00 €.

**Article 3** : D'inscrire cette dépense au budget communal.

**Article 4** : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 10/07/2023

**Le Maire**



**Abstention (0) :**

**Contre (0) :**